

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-204 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
1 et 2 rue des Pelletantes
Pour remplacer un transformateur dans le poste DP

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

ENEDIS
26 AVENUE DE L'ÎLE ST MARTIN
92894 NANTERRE CEDEX 9

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour remplacer un transformateur dans le poste DP, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 1 et 2 rue des Pelletantes.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le lundi 11 mai 2026 de 8h00 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit 1 et 2 rue des Pelletantes au droit du chantier, pour remplacer un transformateur dans le poste DP par l'entreprise « ENEDIS ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « ENEDIS ».

ARTICLE 3 : Les tranchées devront être refermées et refaites à l'identique dans les quinze jours qui suivent la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré
- Le Service des Polices,
- ENEDIS.

Fait à La Flotte, le 17 avril 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

Page 1 sur 1

